

17 de juillet de 2022

Légalement convoqué le 6 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Etaient présents : Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jérémy FRINOT, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON

Absents ayant donné pouvoir : Franck ROMAGNY à Jérémy FRINOT, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Cyrille FROMENTIN, Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEMPEREUR

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Votants	9

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Lagune 2 Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) 3 Décision Modificative N°2 JVS 4 Modifications horaires écoles Sarry 5 Accompagnateur car scolaire et aide à la 6 garderie périscolaire	6 Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie Questions diverses et Tour de table ➤ Changement horaires garderie ➤ Devis Haezebrouck
---	---

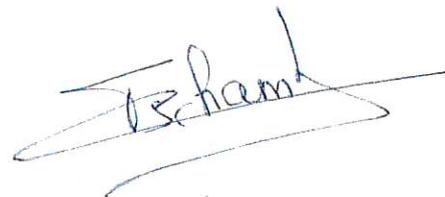
Délibération n° 17 du 11 juillet 2022 : Lagune

Vu les demandes formulées par M. Cyrille FROMENTIN et par M. Olivier PAVAU, Vu le bail à ferme établi par l'étude de Maître Sébastien MORET en date du 12 juin 2003, Considérant le remblaiement de la lagune supervisé par les services de Châlons Agglo en juin 2022, Considérant que ce terrain communal, cadastré AC 002 devient un terrain cultivable, Considérant la possibilité pour la commune d'établir un bail à ferme pour la parcelle AC 002, Considérant les demandes des 2 agriculteurs intéressés pour exploiter cette parcelle, Considérant la proximité des terrains appartenant à la commune déjà cultivés par M. Cyrille FROMENTIN, Le conseil municipal, unanime :

- autorise Mme le Maire à effectuer les démarches auprès de Maître Sébastien MORET, étude sise 1 Rue de Châlons, 51240 Pogny, relatives à la conclusion d'un bail à ferme pour la parcelle cadastrée AC 002 d'une superficie 8 918 m2 au profit de M. Cyrille FROMENTIN, domicilié 20 route de Marson 51470 Moncetz-Longevas,
- précise que ce bail sera d'une durée de 9 ans renouvelables ,
- fixe le prix du fermage selon les mêmes conditions que le bail en date du 12 juin 2003 et indique qu'il sera réévalué selon l'indice national soit pour l'année 2022, 8 918 m2 pour un montant de 136,34 €.

Fait à Moncetz-Longevas le 13 juillet 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



18 de juillet de 2022

Légalement convoqué le 6 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Votants	9

Etaient présents : Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jérémie FRINOT, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON

Absents ayant donné pouvoir : Franck ROMAGNY à Jérémie FRINOT, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Cyrille FROMENTIN, Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEMPEREUR

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Lagune 2 Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) 3 Décision Modificative N°2 JVS 4 Modifications horaires écoles Sarry 5 Accompagnateur car scolaire et aide à la 6 garderie périscolaire	6 Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie Questions diverses et Tour de table ➤ Changement horaires garderie ➤ Devis Haezebrouck
---	---

Délibération n° 18 du 11 juillet 2022 : Nomenclature (passage de la M 14 à la M 57)

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable de Mme Caroline GUINOT, inspectrice divisionnaire en date du 14 juin 2022,

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2023,

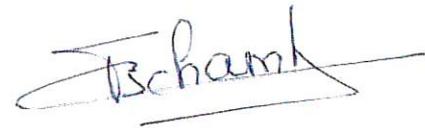
Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Le conseil municipal, unanime :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Moncetz-Longevas le 13 juillet 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



19 de juillet de 2022

Légalement convoqué le 6 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Votants	9

Étaient présents : Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jérémy FRINOT, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON

Absents ayant donné pouvoir : Franck ROMAGNY à Jérémy FRINOT, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Cyrille FROMENTIN, Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEMPEREUR

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Lagune 2 Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) 3 Décision Modificative N°2 JVS 4 Modifications horaires écoles Sarry 5 Accompagnateur car scolaire et aide à la 6 garderie périscolaire	6 Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie Questions diverses et Tour de table ➤ Changement horaires garderie ➤ Devis Haezebrouck
---	---

Délibération n° 19 du 11 juillet 2022 : Décision Modificative N°2 JVS

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2022 approuvé par le conseil municipal réuni le 4 avril 2022,

Vu la délibération N°11 du 2 mai 2022 relative à la décision modificative N°1 du budget primitif 2022,

Vu la délibération N°18 du 11 juillet 2022 actant le passage de la M 14 à la M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la nécessité d'adapter le logiciel de gestion « JVS Horizon On-Line » vers le logiciel « JVS Horizon INFINITY » pour le passage à la M 57,

Le conseil municipal, unanime, modifie le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses d'investissement 2022	Voté	DM N°1	BP après DM 1	DM N°2	BP après DM 2
234 – Trottoirs de la Creusotte - Article 2152	55 000 €	-3 600 €	51 400 €	-1 602 €	49 798€
236 – Logiciel « JVS HORIZON INFINITY » – Article 2051	0€			1 602 €	1 602€

Fait à Moncetz-Longevas le 13 juillet 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



20 de juillet de 2022

Légalement convoqué le 6 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Votants	9

Étaient présents : Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jérémy FRINOT, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON

Absents ayant donné pouvoir : Franck ROMAGNY à Jérémy FRINOT, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Cyrille FROMENTIN, Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEMPEREUR

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Lagune 2 Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) 3 Décision Modificative N°2 JVS 4 Modifications horaires écoles Sarry 5 Accompagnateur car scolaire et aide à la 6 garderie périscolaire	6 Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie Questions diverses et Tour de table ➤ Changement horaires garderie ➤ Devis Haezebrouck
---	---

Délibération n° 20 du 11 juillet 2022 : Modifications horaires écoles Sarry

Vu le vote favorable lors du conseil d'école extraordinaire en date du 20 juin 2022,

Vu l'accord formulé par l'inspection académique,

Considérant le nombre important d'élèves inscrits à la cantine,

Considérant la nécessité d'effectuer 2 services à la cantine,

Considérant l'obligation pour les conseils municipaux des communes de Sarry et de Moncetz-Longevas de se prononcer sur les changements horaires des écoles,

Le conseil municipal, unanime, valide les nouveaux horaires scolaires comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Ecole maternelle :

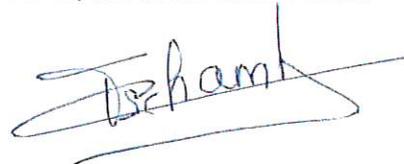
8h15 - 8h25	Accueil
8h25 - 11h55	Temps scolaire
12h00 - 13h45	Pause méridienne
13h45 - 16h25	Accueil et temps scolaire

Ecole élémentaire :

8h20 - 8h30	Accueil
8h30 - 12h00	Temps scolaire
12h00 - 13h50	Pause méridienne
13h50 - 14h00	Accueil
14h00 - 16h30	Temps scolaire

Fait à Moncetz-Longevas le 13 juillet 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



21 de juillet de 2022

Légalement convoqué le 6 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Votants	9

Étaient présents : Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jérémy FRINOT, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON

Absents ayant donné pouvoir : Franck ROMAGNY à Jérémy FRINOT, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Cyrille FROMENTIN, Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEMPEREUR

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Lagune 2 Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) 3 Décision Modificative N°2 JVS 4 Modifications horaires écoles Sarry 5 Accompagnateur car scolaire et aide à la 6 garderie périscolaire	6 Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie Questions diverses et Tour de table ➤ Changement horaires garderie ➤ Devis Haezebrouck
---	---

Délibération n° 21 du 11 juillet 2022 : Accompagnateur car scolaire et aide à la garderie périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération N°17 du 4 juin 2018 créant l'emploi 8/35^{ème},

Entendu l'exposé de Madame le Maire relatif à la modification des horaires des écoles maternelle et élémentaire Jean-Yves Cousteau de Sarry,

Considérant la nécessité d'adapter les horaires de travail de l'accompagnateur du car scolaire et aide à la garderie périscolaire aux nouveaux horaires des écoles de Sarry,

Considérant l'organisation à mettre en place à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2022/2023 :

Le conseil municipal, unanime :

- définit les horaires de travail comme suit, selon le calendrier arrêté par le recteur d'Académie :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h00 à 8h35	8h00 à 8h35	8h00 à 8h35	8h00 à 8h35
Midi	11h50 à 12h15	11h50 à 12h15	11h50 à 12h15	11h50 à 12h15
Après midi	13h35 à 14h00	13h35 à 14h00	13h35 à 14h00	13h35 à 14h00
Soirs	16h25 à 17h45	16h25 à 17h45	16h25 à 17h45	16h25 à 17h45

- indique que l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 382, majoré 352,

- précise que cet agent pourra être amené à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Fait à Moncetz-Longevas le 13 juillet 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 13/07/2022 à 10h55

Référence de l'AR : 051-215103474-20220711-2022_21-DE

Affiché le 13/07/2022 ; Certifié exécutoire le 13/07/2022

22 de juillet de 2022

Légalement convoqué le 6 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Votants	9

Etaient présents : Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jérémy FRINOT, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON

Absents ayant donné pouvoir : Franck ROMAGNY à Jérémy FRINOT, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Cyrille FROMENTIN, Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEMPEREUR

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Lagune 2 Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) 3 Décision Modificative N°2 JVS 4 Modifications horaires écoles Sarry 5 Accompagnateur car scolaire et aide à la 6 garderie périscolaire	6 Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie Questions diverses et Tour de table ➤ Changement horaires garderie ➤ Devis Haezebrouck
---	---

Délibération n° 22 du 11 juillet 2022 : Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie

Vu la délibération N°929 du SIDEP de Mont Louvet relative à la modification de ses statuts, lui permettant de réaliser des contrôles pour les communes membres,

Vu la délibération N°931 relative aux compétences incendie entre les communes membres et le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable du Mont louvet,

Vu le coût de la prestation fixée à 34,64 € TTC par poteau incendie,

Le conseil municipal unanime, autorise Mme le Maire à signer la convention pour le contrôle des débits et pression des poteaux incendie avec le SIDEP du Mont Louvet.

Fait à Moncetz-Longevas le 13 juillet 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER

